



Traitement de l'ordre du jour
Séance du conseil communal
du mardi 6 septembre 2016
Saint-Cergue – La Cure

Législature 2016 – 2021

le 6 septembre 2016, à 20h00

1. Préavis N° 08/2016

Demande d'autorisation générale de vendre les terrains en droit distinct permanent (DDP) ainsi que les parcelles en commun pour les quartiers de Guinfard et Basse-Ruche

LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE

d'accorder à la municipalité une autorisation générale de vente des terrains en DDP au prix de :

CHF 250.- minimum par m2 pour les Pralies.

CHF 300.- minimum par m2 pour le reste de la Commune,

de fixer le prix des parts en copropriétés

pour : Guinfard II : CHF 12'670.-

Basse-Ruche : CHF 22'760.-

d'utiliser le produit de la vente pour financer des investissements liés au patrimoine administratif ou pour amortir la dette.

- **Par : 40 voix pour**
- **- voix contre**
- **2 abstentions**

2. Préavis N° 09/2016

Demande d'autorisation sur l'acquisition d'immeubles, de droits réels immobiliers et d'actions ou de parts de sociétés immobilières, dans une limite de CHF 100'000.- (cent mille) par cas, ainsi qu'une autorisation d'aliénation pour les immeubles dans une limite de CHF 600'000.- (six cent mille), charges éventuelles comprises, de concéder des nouveaux DDP pour une durée de 50 ans au maximum ou de renouveler pour une période de 30 ans au prix minimum de CHF 3.- le m2 correspondant à l'indice des prix de la consommation de décembre 1990

LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE

d'accorder à la municipalité une autorisation générale de statuer sur l'acquisition d'immeubles, de droits réels immobiliers et d'actions ou parts de société immobilières, dans une limite de CHF 100'000.- (cent mille) par cas ainsi qu'une autorisation d'aliénation pour les immeubles dans une limite de CHF 600'000.- (six cent mille), charges éventuelles comprises.

la durée des droits de superficie concédés sera de 50 (cinquante) ans au maximum lors de la signature et renouvelable par période de 30 (trente) ans au maximum.

le prix de base sera au minimum de CHF 3.- le m2. Ce prix correspond à l'indice des prix de la consommation du mois de décembre 1990, soit 124.7 points (base 1982), et indexable selon l'acte constitutif ou l'acte modificatif. Un rabais de CHF 0.50 / m2 sera accordé pour les terrains hors zone à bâtir.

- Par : 41 voix pour
- - voix contre
- 1 abstention

3. Préavis N° 10/2016

Autorisation d'engager des dépenses imprévisibles et exceptionnelles jusqu'à concurrence d'un montant de CHF 50'000.- (cinquante mille) par cas

LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE

d'autoriser la municipalité à engager des dépenses imprévisibles et exceptionnelles jusqu'à concurrence d'un montant de CHF 50'000.- (cinquante mille) par cas.

- A l'unanimité

4. Préavis N° 11/2016

Autorisation de plaider et accessoirement demander un avis de droit avant d'engager une procédure

LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE

D'autoriser la municipalité à plaider et accessoirement à demander un avis de droit avant d'engager une procédure.

- A l'unanimité

5. Préavis N° 12/2016

Compétence financière extra budgétaire de CHF 20'000.- (vingt mille) par chapitre du budget et par an

LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE

de donner à la municipalité la compétence financière extra budgétaire de CHF. 20'000.- (vingt mille) par chapitre du budget et par an.

▪ **A l'unanimité**

6. Préavis N° 13/2016

Autorisation générale pour le placement des fonds disponibles de la trésorerie communale auprès des divers établissement bancaires suisse domiciliés dans le Canton de Vaud ; autorisation, de façon générale, à négocier l'emprunt auprès des institutions suisses, de donner à la municipalité la liberté de choisir ou de changer les contreparties en fonction des conditions du marché

LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE

d'autoriser la municipalité, d'une manière générale, à placer les fonds disponibles de la trésorerie communale auprès des établissements bancaires suisses domiciliés dans le Canton de Vaud,

d'autoriser la municipalité, de façon générale, à négocier l'emprunt auprès des institutions suisses, de donner à la municipalité la liberté de choisir ou de changer les contreparties en fonction des conditions du marché.

▪ Par : **41 voix pour**
▪ - voix contre
▪ 1 abstention

7. Préavis N° 14/2016

Autorisation d'acquérir, de créer et d'octroyer des servitudes de droit d'usage ainsi que de modifier l'assiette de celles existantes pour autant qu'aucune charge ne soit pour la commune

LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE

d'accorder à la municipalité une autorisation d'acquérir, de créer et d'octroyer des servitudes de droit d'usage ainsi que de modifier l'assiette de celles existantes pour autant qu'aucune charge ne soit pour la commune.

- Par : 41 voix pour
- - voix contre
- 1 abstention

8. Préavis N° 15/2016

Autorisation de participer à la constitution de sociétés commerciales, d'associations et de fondations, ainsi qu'à l'acquisition de participations dans des sociétés commerciales, ceci dans une limite de CHF 20'000.- (vingt mille) par cas

LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE

d'autoriser la municipalité à la constitution de sociétés commerciales, d'associations et de fondations, ainsi qu'à l'acquisition de participations dans des sociétés commerciales, ceci dans une limite de CHF 20'000.- (vingt mille) par cas

- A l'unanimité

9. Préavis N° 16/2016

Autorisation générale de statuer en matière de legs, donations et successions

LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE

d'accorder à la municipalité une autorisation générale de statuer en matière de legs, donations et successions.

- A l'unanimité

10. Préavis N° 17/2016

Demande de crédit de CHF 31'820.- destiné à la création / réparation de caniveaux eaux claires

LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE

d'autoriser la municipalité à entreprendre les travaux de création / réparation de caniveaux eaux claires,

d'octroyer à cet effet un crédit de CHF 31'820.- TTC,

de financer cet investissement par la trésorerie courante,

d'amortir cet investissement sur 10 ans, par prélèvement sur le compte de réserve affectée 9280.35 au bilan.

- **A l'unanimité**

11. Préavis N° 18/2016

Demande de crédit de CHF 29'063.- destiné à la rénovation de la salle de bain et de la porte de cave de l'appartement de l'ancienne école/bibliothèque

LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE

d'autoriser la municipalité à entreprendre en urgence les travaux destinés à la rénovation de la salle de bain et de la porte de la cave de l'appartement de la vieille école/bibliothèque,

d'octroyer à cet effet un crédit de CHF 29'063.- TTC,

de financer cet investissement par la trésorerie courante,

d'amortir cet investissement sur une période de 20 ans.

- **Par :** **40 voix pour**
- **- voix contre**
- **2 abstentions**

12. Préavis N° 19/2016

Demande de crédit de CHF 77'153.- destiné au goudronnage du parking de la buvette Espace Basse-Ruche

LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE

d'autoriser la municipalité à entreprendre les travaux de goudronnage du parking de la buvette « Espace Basse-Ruche »,
d'octroyer à cet effet un crédit de CHF 77'153.- TTC,
de financer cet investissement par la trésorerie courante,
d'amortir cet investissement en 20 ans par prélèvement sur le compte de réserve amortissements/investissements futurs 9282.01 au bilan.

- Par : **34 voix pour**
- **1 voix contre**
- **7 abstentions**

13. Préavis N° 20/2016

Demande de crédit de CHF 54'216.- destiné à la participation financière de la commune de Saint-Cergue pour la sécurisation du passage à niveau de la Givrine

LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE

d'accepter un crédit de CHF 54'216.- TTC destiné à la participation financière de la commune de Saint-Cergue pour la sécurisation du passage à niveau de la Givrine,
de financer ce montant par la trésorerie courante,
d'amortir la somme de CHF 54'216.- TTC sur une durée de 10 ans, par prélèvement sur le compte de réserve 9282.01 pour investissements/amortissements futurs au bilan.

- **A l'unanimité**

Affichage le 7 septembre 2016

La secrétaire